RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 06291
Numéro SIREN : 524 958 550
Nom ou dénomination : CONVERGENCE

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2020 sous le numéro de dépôt 38904

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2065-SD
2020

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
CONVERGENCE	7 RUE DU BOIS 92600 ASNIERES SUR SEINE
SIRET 5 2 4 9 5 8 5 5 0 0 0 0 1 3	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
CONVERGENCE S.A. à Directoire 7 RUE DU BOIS 92600 ASNIERES SUR SEINE	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : 0 1 0 1 2 0 1 6

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

CONVERVERNCE 7 RUE DU BOIS
92600 ASNIERES SUR SEINE

SIRET 5 2 4 9 5 8 5 5 0 0 0 0 1 3

B ACTIVITE

Activités exercées	ACTIVITES DES SIEGES SOCIAUX	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	134 319	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	*Tél:*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 23/04/2020 Lieu ASNIERES
	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature 0RAMNOUT PATRICE

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2020

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	
1	2	3	4	5	6	7	8	

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : CONVERGENCE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 7 RUE DU BOIS 92600 ASNIERES SUR SEINE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 52495855000013 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	7 649 407	CV		7 649 407	7 649 407
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	7 649 407	BK		7 649 407	7 649 407
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 368 000	BY		1 368 000	504 000
	Autres créances (3)	BZ	4 502 515	CA		4 502 515	3 383 233
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	48	CE		48	48
	Disponibilités	CF	34 707	CG		34 707	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 118	CI		4 118	1 237
	TOTAL (III)	CJ	5 909 387	CK		5 909 387	3 888 518
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	13 558 794	1A		13 558 794	11 537 925

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° CONVER en Euros.

Cegid Group

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : CONVERGENCE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 6 612 465)	DA	6 612 465	6 612 465
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	317 796	187 736
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	1 711 974	(759 150)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 283 887	2 601 183
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	10 926 121	8 642 235
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	134 000	151 404
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	134 000	151 404
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		68 595
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 938 126	2 457 458
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	21 831	21 787
	Dettes fiscales et sociales	DY	538 716	196 446
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	2 498 672	2 744 286
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	13 558 794	11 537 925

RENVOIS					
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 498 672	2 744 286
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		68 595

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : CONVERGENCE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	900 000	FH		FI	900 000	720 000
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	900 000	FK		FL	900 000	720 000
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	17 404	46 667
	Autres produits (1) (11)					FQ	9	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	917 413	766 669
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	85 579	62 013
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	36 495	14 743
	Salaires et traitements*					FY	423 211	383 500
	Charges sociales (10)					FZ	221 042	194 040
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	12 011	12 012
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	778 338	666 308
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	139 075	100 361
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 000 000	2 100 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	21 927	30 545
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		2
	Total des produits financiers (V)					GP	2 021 927	2 130 547
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	57 770	37 234
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	57 770	37 234
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 964 157	2 093 313
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 103 233	2 193 674

Cegid Group

(RENVOIS au tableau n° 2053) * Données obligatoires pour une entreprise relevant du régime du réel normal d'imposition n° 2033

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise : CONVERGENCE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 192	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 192	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 192)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	(181 846)	(407 509)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 939 341	2 897 216
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	655 454	296 033
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 283 887	2 601 183
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	2 021 927	2 130 544
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
majoration taxe sur les salaires 2018	1 192	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2020

Désignation de l'entreprise : CONVERGENCE — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	CZ	D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	KD	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ	KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM	KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants M2]	KP	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK	LL	LM
CORPORELLES		**TOTAL III**	LN	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U — 7 649 407	8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U	1V
FINANCIÈRES		**TOTAL IV**	LQ — 7 649 407	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG — 7 649 407	ØH	ØJ

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	IN	CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	IO	LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS	MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU	MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
CORPORELLES		**TOTAL III**	IY	NG	NH	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ	ØX	ØY — 7 649 407	ØZ — 7 649 407
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G
FINANCIÈRES		**TOTAL IV**	I3	NJ	NK — 7 649 407	2H — 7 649 407
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL — 7 649 407	ØM — 7 649 407

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° CONVER en Euros.

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 31122019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : CONVERGENCE

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

6

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : CONVERGENCE

Néant [X] *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement **TOTAL I**	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles **TOTAL II**	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL IV**	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		Total général non ventilé (NW - NY)	
NW		NY		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFiP N° 2056 2020

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : CONVERGENCE

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	151 404	5W		5X	17 404	5Y	134 000
	TOTAL II	5Z	151 404	TV		TW	17 404	TX	134 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	151 404	UB		UC	17 404	UD	134 000
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF	17 404		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cegid Group

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : CONVERGENCE 31/12/2019

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
AUTRES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
FUSION SOCIETE DRAP 2017	151 404		17 404	134 000
(créance filiale 31-12-2016)				

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2020

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : CONVERGENCE — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	1 368 000		1 368 000		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 000		2 000		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 200		2 200		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	4 497 802		4 497 802		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	512		512		
	Charges constatées d'avance	VS	4 118		4 118		
	TOTAUX	VT	5 874 632	VU	5 874 632	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	21 831	21 831		
Personnel et comptes rattachés		8C	57 798	57 798		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	43 165	43 165		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	173 085	173 085		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	239 718	239 718		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	24 949	24 949		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	1 938 126	1 938 126		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	2 498 672	VZ 2 498 672		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : CONVERGENCE — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2019

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 2 283 887

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art, 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	1 192
Amendes et pénalités	WJ	1 192	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	(181 846)
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)	I8	
Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %	ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme	WN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)	XR	

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé — DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	11 086
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR	2 114 319

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *	WT
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV
Plus-values nettes à long terme — imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)	WH
Plus-values nettes à long terme — imposées aux taux de 19 %	WP
Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %	I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*	WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations — 2A : 20 000)	XA : 1 980 000
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)	ZA

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.	ZY
Majoration d'amortissement *	XD

Abattement sur le bénéfice et exonérations *

Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodéciès)	1F		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	XG
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2
TOTAL II						XH : 1 980 000

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables — bénéfice **(I moins II)**	XI	134 319	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables — déficit **(II moins I)**	XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*	XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	134 319	XO

Cegid Group

Dossier N° CONVER en Euros.

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : CONVERGENCE 31/12/2019

Détail des réintégrations diverses		
JETONS DE PRESENCE		11 086
Total des réintégrations diverses	**WQ**	11 086
Détail des déductions diverses		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

10

DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2020

Désignation de l'entreprise : CONVERGENCE

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	2 705

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

11 TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : CONVERGENCE — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(759 150)		Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	130 060	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	2 601 183		- Autres réserves	ZD		
Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE		
				Autres répartitions	ZF		
				Report à nouveau	ZG	1 711 974	
TOTAL I	ØF	1 842 034		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	1 842 034	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DÉTAIL DES POSTES

				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ			
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	19 331	39 687	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	66 247	22 326	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	85 579	62 013	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	11 315	8 505	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS)	9Z	25 180	6 238	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	36 495	14 743	
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	YY	36 000	76 000	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	14 791	12 070	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*	ØB	431 181		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	1.32 %	1.47 %	
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR	1
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH			

RÉGIME DE GROUPE*

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	134 319	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD	2 532 803	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 1 — N° SIRET de la société mère du groupe JJ 52495855000013

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2020

Désignation de l'entreprise : CONVERGENCE — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme (9)	Long terme (10) — 19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))							
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))			(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2020

Désignation de l'entreprise : CONVERGENCE

Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : CONVERGENCE

Néant [X] *

1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% 1 ou 12.8 % 2.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1 *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑦
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

formulaire obligatoire
(article 53A du code général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : CONVERGENCE

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	**taxées à 15 %**	**taxées à 18 %**	**taxées à 19 %**	**taxées à 25 %**
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	**réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année** ②	**montants prélevés sur la réserve**		**montant de la réserve à la clôture de l'exercice** ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	**ne donnant pas lieu à complément d'impôt** ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E-SD 2020

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : CONVERGENCE			Néant ☐*
Exercice ouvert le : 01/01/2019	et clos le : 31/12/2019	Durée en nombre de mois	1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	YP	4
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	900 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	900 000
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	9
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	9
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	85 579
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	12 011
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	97 590
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	802 420
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	802 420

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	900 000	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX	78 562 675	
Période de référence	GY	01/01/2019	GZ	31/12/2019	
Date de cessation			HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1 / 1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122019

N° SIRET 52495855000013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CONVERGENCE

ADRESSE (voie) 7 RUE DU BOIS

CODE POSTAL 92600 VILLE ASNIERES SUR SEINE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	7	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	6612465

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique RAMNOUT | Prénom(s) PATRICE

Nom marital | % de détention 45.15 | Nb de parts ou actions 2 985 653

Naissance : Date 230551 | N° Département 34 | Commune MONTPELLIER | Pays

Adresse : N° 30 | Voie rue Eric de Martimprey

Code postal 95300 | Commune PONTOISE | Pays

Titre (2) M | Nom patronymique DELHOMME | Prénom(s) ALAIN

Nom marital | % de détention 35.81 | Nb de parts ou actions 2 367 917

Naissance : Date 240354 | N° Département 75 | Commune PARIS | Pays FR

Adresse : N° 9 | Voie RUE DES SABLONS

Code postal 77570 | Commune CHATEAU LANDON | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Group

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122019

N° SIRET 52495855000013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CONVERGENCE

ADRESSE (voie) 7 RUE DU BOIS

CODE POSTAL 92600 VILLE ASNIERES SUR SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique SARL Dénomination PUISSANCE 5 SANTE AU TRAVAIL
N° SIREN (si société établie en France) 390305803 % de détention 100.00
Adresse : N° 12 Voie RUE LAVOISIER
Code postal 94430 Commune CHENNEVIERES SUR MARNE Pays France

Forme juridique SAS Dénomination PUISSANCE 5
N° SIREN (si société établie en France) 414501627 % de détention 100.00
Adresse : N° 7 Voie RUE DU BOIS
Code postal 92600 Commune ASNIERES SUR SEINE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Group

CONVERGENCE
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 6.612.465 Euros
Siège social : 7 rue du Bois – 92600 ASNIERES
RCS Nanterre 524 958 550
(ci-après « **la Société** »)

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Chers Actionnaires,

Vous êtes réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle à l'effet notamment d'approuver les comptes de la Société clos le 31 décembre 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68, alinéa 6 du code de commerce, et connaissance prise des rapports et des comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, nous vous prions de prendre connaissance du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

CHOIX D'UNE STRUCTURE A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le présent rapport constitue le troisième rapport du Conseil de Surveillance de la Société sur le gouvernement d'entreprise, compte-tenu de l'application de l'Ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 aux rapports afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du code de commerce, nous vous rappelons que par décision des associés de la Société en date du 19 décembre 2016, il a été décidé de transformer la société et le mode d'administration et de direction de la Société par adoption de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance prévue par les articles L. 225-57 et suivants du code de commerce.

A ce jour, la Société demeure dirigée et administrée par un Directoire et un Conseil de Surveillance.

CONVENTION(S) CONCLUE(S) PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE MERE AVEC UNE FILIALE

Voir contrats de travail.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires, sociaux de la Société.

Jusqu'au 19 décembre 2016, date des décisions unanimes des associés, la société était une société à responsabilité limitée dirigée par ses cogérants Messieurs Patrice Ramnout et Alain Delhomme.

La société a été transformée en société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

A la même date, ont été nommés membres du Conseil de surveillance Monsieur Alain Delhomme, Madame Charlotte Delhomme et Madame Elodie Ramnout pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Par décision des membres du Conseil de surveillance du 19 décembre 2016, Monsieur Alain Delhomme a été nommé Président du Conseil de surveillance et Madame Elodie Ramnout Vice-Président du Conseil de surveillance.

Par ailleurs, le Conseil de surveillance a décidé de procéder à la nomination aux fonctions de membre de Directoire, et pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des personnes suivantes :

- Monsieur Patrice Ramnout en tant que Président du Directoire ;
- Monsieur Daniel Marquès ;
- Monsieur Odilio Peixoto ;
- Madame Sandrine Chapchaï.

Nous vous précisons que le 26 janvier 2017, la composition du Conseil de surveillance a été modifiée suite à la démission de Madame Charlotte Delhomme de sa fonction de membre du Conseil de surveillance. L'Assemblée générale ordinaire de la société a pris acte de sa démission et nommé en remplacement de Madame Charlotte Delhomme Madame Mélanie Ramnout.

Nous vous précisons également que Monsieur Daniel Marquès a quitté ses fonctions de 25 juillet 2019 suite à sa démission, et que ce dernier n'a pas été remplacé.

Mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chaque mandataire social

Monsieur Alain DELHOMME, outre ses fonctions de Président du Conseil de surveillance de la société Convergence, exerce les fonctions de Président de Perfect Services, exerce les fonctions de Directeur Général de Puissance 5, de Président du Conseil de surveillance de la société Convergence, de membre de Comité de Pilotage des sociétés Le Nettoyage Intégral Rénové, Bernard Baumont Nettoyage, Maîtrise de l'Hygiène et de la Propreté, Société Générale de Nettoyage et Entretien, Les Professionnels du Nettoyage - LPN, Externalis, AMJ Propreté, Organet, Global Service – Groupe Organet, Perfect Nettoyage.

Monsieur Patrice RAMNOUT, outre ses fonctions de Président du Directoire de la Société, exerce les fonctions de Président de la société Puissance 5 et ACF ; de gérant de la société Puissance 5 Santé au Travail ; de membre du Comité de Pilotage des sociétés Bernard Baumont Nettoyage, Maîtrise de l'Hygiène et de la Propreté, Société Générale de Nettoyage et d'Entretien, Les Professionnels du Nettoyage, Externalis Maintenance et Service, AMJ Propreté, Organet, Global Services – Groupe Organet, Perfect Nettoyage, Puissance 5 Servinco.

Madame Sandrine CHAPCHAI, outre ses fonctions de membre du Directoire de la Société, exerce à cette date les fonctions de :

- Président de :
 1. Puissance 5 Servinco ;

2. Externalis (depuis le 1er août 2019) ;
3. LPN ;
4. AMJ Propreté (depuis le 1er août 2019)

- De gérant de la SARL GSA ;
- de membre des Comités de Pilotage de :
 1. Société Générale de Nettoyage et d'Entretien
 2. Le Nettoyage Intégral Rénové
 3. Maîtrise de l'Hygiène et de la Propreté
 4. Externalis (jusqu'au 1er août 2019)
 5. Perfect Service
 6. AMJ PROPRETE (jusqu'au 1er août 2019)

Monsieur Odilio DIAS PEIXOTO, outre ses fonctions de de membre du Directoire de la société, exerce les fonctions :

- de Président des sociétés suivantes :
 1. Bernard Baumont Nettoyage SAS,
 2. Maîtrise de l'Hygiène et de la Propreté,
 3. Société Générale de Nettoyage et d'Entretien :
 4. Le Nettoyage Intégral Rénové ;
 5. Organet depuis le 1er août 2019 ;
 6. Global Services depuis le 1er août 2019 ;
 7. Perfect Nettoyage
- de gérant des sociétés suivantes :
 1. PRO5 ;
 2. PROPEIX ;
- de membre du Comité de Pilotage des sociétés suivantes :
 1. Perfect Services ;
 2. ACF ;
 3. Puissance 5 Servinco ;
 4. Organet jusqu'au 1er août 2019 ;
 5. Global Services jusqu'au 1er août 2019 ;

Mesdames Elodie et Mélanie RAMNOUT n'ont pas d'autres mandats dans le groupe Puissance 5.

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte :

- (i) de la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances (C.com. art. L 225-102-1) de notre ou d'une société dont notre société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou d'une société détenant directement ou indirectement plus de la moitié du capital de notre société, et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis ;

- (ii) du montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de C.com. art. L 233-16 ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé ;

- (iii) les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à

celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements et les sommes susceptibles d'être versées à ce titre ;

- (iv) les engagements pris en faveur des dirigeants par une autre société du groupe si elle doit fournir une contrepartie à ces engagements, quelle qu'en la nature, financière ou autre.

Nom du mandataire	Rémunération totale (i)	Rémunération totale + Avantages de toute nature (ii)	Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux (iii)	les engagements pris en faveur des dirigeants par une autre société du groupe si elle doit fournir une contrepartie à ces engagements, quelle qu'en la nature, financière ou autre (iv)
Patrice Ramnout	180.000	-	-	-
Alain Delhomme	180.000	-	-	-
Odilio Peixoto	155.000	-	-	-
Sandrine Chapchaï	135.000	-	-	-
Daniel Marquès	96.835	-	-	-
Elodie Ramnout	84.000	-	-	-
Mélanie Ramnout	6.000 (jetons de présence)	-	-	-

OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION ET LES COMPTES ANNUELS

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport de gestion de groupe ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître les principaux postes suivants :

- Total du bilan : 13 558 794 euros
- Chiffre d'affaires : 900 000 euros
- Résultat de l'exercice : 2 283 887 euros

Par ailleurs le Conseil de surveillance reconnaît avoir eu connaissance des comptes consolidés.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion de groupe du Directoire que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

TABLEAU DES DELEGATIONS

Néant

Le Conseil de surveillance
Monsieur Alain Delhomme

CONVERGENCE
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 6.612.465 Euros
Siège social : 7 rue du Bois – 92600 ASNIERES
RCS Nanterre 524 958 550
(ci-après « **la Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Certifié conforme par le Président du Directoire

[...]

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, celui du Conseil de surveillance et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, et après avoir été informée de la situation de la Société depuis l'émission des rapports du Directoire, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale prend acte des termes du rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions.

En conséquence, elle donne au Directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 6 207 226 voix pour contre 405 239 voix contre.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 283 887 euros de la manière suivante :

- 114 194 Euros au poste « Réserve légale » ;
- Le solde soit 2 169 693 Euros au poste « Report à nouveau ».

Après affectation, le poste « Réserve légale » s'élèverait à 431 990 Euros et le poste « Report à nouveau » s'élèverait à 3 881 667 Euros.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 6 207 226 voix pour contre 405 239 voix contre.

TROISIEME RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés, et après avoir été informée de la situation du groupe depuis l'émission du rapport du Directoire, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2019 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 6 207 226 voix pour contre 405 239 voix contre.

[...]

SEPTIEME RESOLUTION – DU FAIT DE L'ABSENCE D'ACCORD UNANIME A LA CINQUIEME RESOLUTION - REDUCTION DE CAPITAL NON MOTIVEE PAR DES PERTES OUVERTE A TOUS LES ACTIONNAIRES

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire à réduire le capital social de 990 000 euros, pour le ramener de 6.612.465 euros à 5.622.465 euros, par voie de rachat de 990 000 actions ordinaires aux actionnaires souhaitant y souscrire, d'une valeur nominale de un euros chacune, au prix unitaire de 1,50 euros et lui donne tous pouvoirs à l'effet de réaliser, ou non, au vu des oppositions éventuelles, et dans un délai maximum de cent jours à compter de l'expiration du délai d'opposition ou du rejet des oppositions, cette réduction de capital et constater le rachat et l'annulation des actions.

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, une offre d'achat de 990 000 actions ordinaires au total, comportant toutes les indications mentionnées aux articles R225-153 et R225-154 du Code de commerce, sera adressée à tous les actionnaires par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et par courriel avec demande d'avis de réception.

Les actionnaires disposeront d'un délai de 20 jours à compter de la réception de cette offre d'achat pour l'accepter ou ne pas y donner suite. Il sera ensuite procédé au rachat des actions par la Société dans le respect des dispositions statutaires et extra-statutaires.

Si le nombre d'actions présentées à l'achat excède le nombre des actions à acheter, il sera procédé, pour chaque actionnaire qui s'est porté vendeur de manière valable, à une réduction proportionnelle au nombre d'actions dont il justifie être détenteur. Le cas échéant, les fractions d'actions qui résulteront de l'application de cette méthode seront totalisées et le nombre entier d'actions ainsi obtenu sera réparti entre les actionnaires vendeurs dont les fractions sont les plus élevées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 6 207 226 voix pour contre 405 239 voix contre.

HUITIEME RESOLUTION – DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder, dans les conditions définies aux résolutions ci-dessus, au rachat des actions et à la réduction de capital qui en découlera et de modifier en conséquence les statuts de la société.

Si le nombre d'actions présentées à l'achat, dans le cas d'adoption de la résolution n°2 à défaut d'une acceptation à l'unanimité de la résolution n°1, n'atteint pas le nombre d'actions à acheter, le capital social sera réduit à concurrence des seules actions achetées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 6 207 226 voix pour contre 405 239 voix contre.

[...]

CONVERGENCE
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 6.612.465 Euros
Siège social : 7 rue du Bois – 92600 ASNIERES
RCS Nanterre 524 958 550
(ci-après « **la Société** »)

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
RAPPORT DE GESTION ANNUEL SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Madame, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

I.1 Examen des résultats de la Société pour l'exercice 2019

L'activité opérationnelle de la société, du fait de son objet, est relativement réduite.

La Société détient les titres de la société Puissance 5, inscrits au bilan pour la valeur de 7 649 407 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de 778 338 Euros et sont principalement constituées des postes suivants :

- Autres achats et charges externes : 85 579 Euros ;
- Salaires et traitements ; 423 211 Euros ;
- Charges sociales : 221 042 Euros

Le chiffre d'affaires de 900 000 euros est réalisé par refacturation intra-groupe.

Le résultat financier de la Société est de 1 964 157 Euros contre 2 093 313 Euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à (181 846) Euros contre (407 509) Euros pour l'exercice précédent.

Le bénéfice de la Société s'élève à 2 283 887 Euros contre 2 601 183 Euros pour l'exercice précédent.

I.2 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées au cours de l'exercice 2019

L'exercice clos le 31 décembre 2019 est le neuvième exercice de la société et ses résultats comptables sont conformes à ce qui est attendu compte-tenu de l'objet de la Société.

I.3 Affectation des résultats

Proposition d'affectation du résultat

L'exercice fait ressortir un bénéfice de 2 283 887 euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- 114 194 Euros au poste « Réserve légale » ;
- Le solde soit 2 169 693 Euros au poste « Report à nouveau ».

Après affectation, le poste « Réserve légale » s'élèverait à 431 990 Euros et le poste « Report à nouveau » s'élèverait à 3 881 667 Euros.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et quinquiès du Code Général des Impôts, nous vous indiquons l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4° dudit code.

I.4 Tableau des résultats des derniers exercices (et voir Annexe 1)

Au 31-12-2019	2 283 887
Au 31-12-2018	2 601 183
Au 31-12-2017	3 575 956
Au 31-12-2016	178 742
Au 31-12-2015	512
Au 31-12-2014	477

I.5 Dividendes distribués les trois dernières années

La Société n'a pas distribué de dividendes.

I.6 Délais de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L441-14 du Code de commerce issu de l'ordonnance du 24

avril 2019, nous vous présentons la décomposition, à la clôture de l'exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients :

Etat des échéances de dettes fournisseur au 31 décembre 2019 :

Echéance (jours)	**+ de 122 jrs**	**de 122 à 92 jrs**	**de 92 à 61 jrs**	**de 61 à 31 jrs**	**de 31 à 0 jrs**	**Débits**	**Solde**
Collectif : Autres Fournisseurs (euros)					3 626,80		3 626,80
Collectif Fournisseurs interco						512,09	
TOTAL (euros)					3 626,80	512,09	3 114,71

Etat des échéances de créances clients au 31 décembre 2019 :

Echéance (jours)	+ de 122 jrs	de 122 à 92 jrs	de 92 à 61 jrs	de 61 à 31 jrs	de 31 à 0 jrs	Solde
Clients intra groupe (euros)	1 008 000	90 000	90 000	90 000	90 000	1 368 000
TOTAL (euros)	1 008 000	90 000	90 000	90 000	90 000	1 368 000

Rappel de l'état des échéances de dettes fournisseur au 31 décembre 2018 :

Echéance (jours)	+ de 122 jrs	de 122 à 92 jrs	de 92 à 61 jrs	de 61 à 31 jrs	de 31 à 0 jrs	Solde
Collectif : Autres Fournisseurs (euros)					3 586.70	3 586.70
TOTAL (euros)					3 586.70	3 586.70

I.7 Principaux risques et incertitudes

Néant

I.8 Utilisation des instruments financiers

Néant

II ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas conduit d'activité particulière en matière de recherche et développement.

III CAPITAL DE LA SOCIETE

Lors de la constitution de la Société, il a été procédé à des apports en nature à concurrence d'une somme de sept millions six cent quarante-neuf mille quatre cent six euros (7.649.406 €).

Aux termes d'un projet de fusion du 29 septembre 2017, approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2017, Drap a fait apport, à titre de fusion, à Convergence, de la totalité de son actif moyennant la prise en charge de son passif ; l'actif net apporté s'est élevé à 5.974.795 euros. Cet apport à titre de fusion-absorption a été rémunéré par une augmentation de capital d'un montant de 5.971.310 euros.

Convergence a réalisé une réduction de capital de 4.759.626 euros par annulation de ses 4.759.626 propres actions appartenant à Drap reçues dans le cadre de l'apport-fusion.

Lors de la réunion du Directoire en date du 22 décembre 2017, statuant sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 décembre 2016, il a été constaté une augmentation de capital d'un montant de 764.940 euros, prélevé sur les réserves disponibles de la Société résultant de l'attribution définitive de 764.940 actions nouvelles gratuites aux mandataires sociaux membres du Directoire non fondateurs dont la liste a été déterminée par le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L 225-197-1 du Code de commerce.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 juillet 2018, il a été décidé la conversion de trois millions six cent quinze mille quatre-vingt-dix-neuf (3.615.099) actions en actions de catégorie ADP qui constituent des actions de préférence. Il a également été décidé une réduction de capital portant sur 617 738 (six cent dix-sept mille sept cent trente-huit) actions ordinaires**.**

IV FILIALES ET PARTICIPATIONS

IV.1 Filiales - Activité des filiales (et activités des sociétés contrôlées par les filiales)

- La société Puissance 5, SAS, filiale à 100 % de la société Convergence, a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 un bénéfice comptable de 2 985 895 Euros.
 Le chiffre d'affaires de cette Société s'élève à 5 662 876 Euros.

- La Société Générale de Nettoyage et d'Entretien SAS, filiale de la société Puissance 5, a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 un bénéfice comptable de 8 113 Euros.

 Le chiffre d'affaires de cette société s'élève à 7 090 110 Euros.

- La société Société Bernard Baumont Nettoyage SAS, filiale de la société Puissance 5, a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 un bénéfice de 48 550 Euros.

 Le chiffre d'affaires de cette société s'élève à 9 590 183 Euros.

- La Société Les Professionnels du Nettoyage SAS, contrôlée par la Société Générale d'Entretien et de Nettoyage SAS, a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 un résultat comptable de 20 319 Euros.

 Le chiffre d'affaires de cette société s'élève à 311 940 Euros.

- La Société Le Nettoyage Intégral Rénové SAS, filiale de Puissance 5, a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 un bénéfice comptable de 18 250 Euros.

 Le chiffre d'affaires de cette société s'élève à 5 676 212 Euros

- La société Audit Conseil Formation (ACF), filiale de Puissance 5, a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 un bénéfice de 761 031 Euros.

 Le chiffre d'affaires de cette société s'élève à 1 159 363 Euros.

- La société AMJ Propreté, filiale de Puissance 5, a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 un bénéfice de 1 460 782 Euros.

 Le chiffre d'affaires de cette société s'élève à 1 107 552 Euros.

- La société Organet, filiale de Puissance 5, a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 un bénéfice de 66 941 Euros.

 Le chiffre d'affaires de cette société s'élève à 10 160 067 Euros.

- La société Global Services – Groupe Organet, filiale de Puissance 5, a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 une perte de 787 112 Euros.

 Le chiffre d'affaires de cette société s'élève à 17 640 528 Euros.

- La société Puissance 5 Servinco, filiale de Puissance 5, a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 un bénéfice de 72 903 Euros.

Le chiffre d'affaires de cette société s'élève à 750 000 Euros.

- La société MHP, filiale de Puissance 5, depuis le 1er aout 2008 a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 un bénéfice comptable de 29 250 Euros.

 Le chiffre d'affaires de cette société s'élève à 6 151 961 Euros.

- La société Externalis, filiale de Puissance 5, depuis le 28 juillet 2009, a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 un bénéfice comptable de 117 421 Euros.

 Le chiffre d'affaires de cette société s'élève à 769 454 Euros.

- La société Perfect Services, filiale de Puissance 5, a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 un bénéfice de 314 150 Euros.

 Le chiffre d'affaires de cette société s'élève à 667 224 Euros.

- La société Perfect Nettoyage, filiale à 100% de Perfect Services, a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 un bénéfice de 34 092 Euros.

 Le chiffre d'affaires de cette société s'élève à 5 509 293 Euros.

- La société PROPEIX SARL, filiale à 100% de Puissance 5, a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 un bénéfice de 40 791 Euros.

 Le chiffre d'affaires de cette société s'élève à 622 406 Euros.

- La société PRO 5 SARL, filiale à 100% de Puissance 5, a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 un bénéfice de 41 901 Euros.

 Le chiffre d'affaires de cette société s'élève à 650 160 Euros.

- La société GSA SARL, filiale à 100% de Puissance 5, a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 un bénéfice de 13 328 Euros.

 Le chiffre d'affaires de cette société s'élève à 150 000 Euros.

- La société Puissance 5 Santé au Travail, filiale à 100%, a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 un bénéfice de 214 333 Euros.

 Le chiffre d'affaires de cette société s'élève à 774 825 Euros.

IV.2 PARTICIPATIONS

Prise de participation

Néant

Avis donné à une autre société par action que la société détient plus de 10% de son capital

Néant

Cessions d'action pour régulariser les participations croisées

Néant

Actions d'Auto Contrôle – Stock option ou Acquisition d'action destinées à être attribuées aux salariés (intéressement des salariés) informations L 225-211 C. com.

Aucune information nouvelle n'est à signaler sur cette question au cours de l'exercice 2019.

V SALARIES et ACTIONNARIAT DES SALARIES

V.1 Effectif

La société compte 5 salariés pour l'exercice clos.

V.2 Participation

Sans objet

V.3 Proportion de capital détenue par les salariés (directement, par fond commun de placement ou PEE).

Les salariés détenant une partie du capital de la société Convergence sont :

Nom du salarié	Nombre d'actions ordinaires au 31 décembre 2019	Nombre d'actions de préférence au 31 décembre 2019
Elodie Ramnout	1	-
Sandrine Chapchaï	220 587	220 586
Odilio Peixoto	206 241	206 240
Daniel Marquès (fin de mandat au cours de l'exercice 2019)	202 620	202 619

VI IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

NEANT

VIII ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

VIII.1 Mandats

Jusqu'au 19 décembre 2016, date des décisions unanimes des associés, la société était une société à responsabilité limitée dirigée par ses cogérants Messieurs Patrice Ramnout et Alain Delhomme.

La société a été transformée en société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

A la même date, ont été nommés membres du Conseil de surveillance Monsieur Alain Delhomme, Madame Charlotte Delhomme et Madame Elodie Ramnout pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Par décision des membres du Conseil de surveillance du 19 décembre 2016, Monsieur Alain Delhomme a été nommé Président du Conseil de surveillance et Madame Elodie Ramnout Vice-Président du Conseil de surveillance.

Par ailleurs, le Conseil de surveillance a décidé de procéder à la nomination aux fonctions de membre de Directoire, et pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des personnes suivantes :

- Monsieur Patrice Ramnout en tant que Président du Directoire ;
- Monsieur Daniel Marquès ;
- Monsieur Odilio Peixoto ;
- Madame Sandrine Chapchaï.

Nous vous précisons que le 26 janvier 2017, la composition du Conseil de surveillance a été modifiée suite à la démission de Madame Charlotte Delhomme de sa fonction de membre du Conseil de surveillance. L'Assemblée générale ordinaire de la société a pris acte de sa démission et nommé en remplacement de Madame Charlotte Delhomme Madame Mélanie Ramnout.

Nous vous précisons également que Monsieur Daniel Marquès a quitté ses fonctions le 25 juillet 2019 suite à sa démission, et que ce dernier n'a pas été remplacé.

Mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chaque mandataire social

Monsieur Alain DELHOMME, outre ses fonctions de Président du Conseil de surveillance de la société Convergence, exerce les fonctions de Président de Perfect Services, exerce les fonctions de Directeur Général de Puissance 5, de Président du Conseil de surveillance de la société Convergence, de membre de Comité de Pilotage des sociétés Le Nettoyage Intégral Rénové, Bernard Baumont Nettoyage, Maîtrise de l'Hygiène et de la Propreté, Société Générale de Nettoyage et Entretien, Les Professionnels du Nettoyage - LPN, Externalis, AMJ Propreté, Organet, Global Service – Groupe Organet, Perfect Nettoyage.

Monsieur Patrice RAMNOUT, outre ses fonctions de Président du Directoire de la Société, exerce les fonctions de Président de la société Puissance 5 et ACF ; de gérant de la société Puissance 5 Santé au Travail ; de membre du Comité de Pilotage des sociétés Bernard Baumont Nettoyage, Maîtrise de l'Hygiène et de la Propreté, Société Générale de Nettoyage et d'Entretien, Les Professionnels du Nettoyage, Externalis Maintenance et Service, AMJ Propreté, Organet, Global Services – Groupe Organet, Perfect Nettoyage, Puissance 5 Servinco.

Madame Sandrine CHAPCHAI, outre ses fonctions de membre du Directoire de la Société, exerce à cette date les fonctions de :

- Président de :
 1. Puissance 5 Servinco ;
 2. Externalis (depuis le 1er août 2019) ;
 3. LPN ;
 4. AMJ Propreté (depuis le 1er août 2019)
- De gérant de la SARL GSA ;
- de membre des Comités de Pilotage de :
 1. Société Générale de Nettoyage et d'Entretien
 2. Le Nettoyage Intégral Rénové
 3. Maîtrise de l'Hygiène et de la Propreté
 4. Externalis (jusqu'au 1er août 2019)
 5. Perfect Service
 6. AMJ PROPRETE (jusqu'au 1er août 2019)

Monsieur Odilio DIAS PEIXOTO, outre ses fonctions de de membre du Directoire de la société, exerce les fonctions :

- de Président des sociétés suivantes :
 1. Bernard Baumont Nettoyage SAS,
 2. Maîtrise de l'Hygiène et de la Propreté,
 3. Société Générale de Nettoyage et d'Entretien :
 4. Le Nettoyage Intégral Rénové ;
 5. Organet depuis le 1er août 2019 ;
 6. Global Services depuis le 1er août 2019 ;
 7. Perfect Nettoyage
- de gérant des sociétés suivantes :
 1. PRO5 ;
 2. PROPEIX ;
- de membre du Comité de Pilotage des sociétés suivantes :
 1. Perfect Services ;
 2. ACF ;
 3. Puissance 5 Servinco ;
 4. Organet jusqu'au 1er août 2019 ;
 5. Global Services jusqu'au 1er août 2019 ;

Mesdames Elodie et Mélanie RAMNOUT n'ont pas d'autres mandats dans le groupe Puissance 5.

Mandats des Commissaires aux Comptes

Par décisions unanimes des associés de la Société en date du 28 novembre 2016, ont été nommés en qualité de Commissaire aux comptes titulaire Madame Catherine Postel Ségaliny, et en qualité de Commissaire aux comptes suppléant la société APLITEC représentée par Madame Maud Bodin-Veraldi.

Leurs mandats arriveront à expiration lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Par décisions unanimes des associés de la Société en date du 24 novembre 2017, il a été décidé de désigner un second commissaire aux comptes titulaire chargé des comptes consolidés, ainsi qu'un second commissaire aux comptes suppléant, ainsi qu'il suit :

- En qualité de commissaire aux comptes titulaire : la société Dupla Pars, SARL au capital de 750 euros, commissaire aux comptes inscrit à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris, ayant son siège social sis 8 rue d'Athènes – 75009 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 490 713 856, représentée par Monsieur Pierre Jarrossay ;

- En qualité de commissaire aux comptes suppléant : la société SFC Audit, SARL au capital de 1.000 euros, commissaire aux comptes inscrit à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Lyon, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 820 866 895, en son établissement sis 8 rue d'Athènes – 75009 Paris, représenté par Monsieur Pascal Bejon.

Le Commissaire aux Comptes titulaire et le Commissaire aux Comptes suppléant ainsi désignés prennent leurs fonctions à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2017. Leur mandat expirera donc à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

VIII.2 Rémunération des membres du Directoire et du Conseil de surveillance

Nous vous proposons de fixer à 12.000 Euros les jetons de présence à allouer au Conseil de surveillance pour l'exercice 2019 en précisant que les membres pourront prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exécution de leur mandat au titre de cet exercice. Nous vous proposons de fixer cette rémunération à 6.000 Euros également pour l'exercice en cours.

Pour l'exercice 2019, nous vous proposons de n'allouer aucune rémunération aux membres du Directoire mais proposons qu'ils puissent prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exécution de leur mandat au titre de cet exercice. Nous vous proposons de fixer cette rémunération également pour l'exercice en cours.

Il est précisé en tant que de besoin que Sandrine Chapchaï, Daniel Marquès (avant son départ), Odilio Peixoto et Elodie Ramnout sont également titulaires de contrats de travail pour des fonctions distinctes au sein du groupe et sont rémunérés à ce titre.

IX EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre société s'efforce de développer sa croissance interne et externe de manière à renforcer son rôle d'acteur majeur sur le marché.

X EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie COVID-19 et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d 'émission de ce rapport, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Le Directoire
Monsieur Patrice Ramnout



Annexe 1

Tableau des résultats des 5 derniers exercices

(*C. com., art. R. 225-102, al. 2*).

	31 / 12 / 2015	31 / 12 / 2016	31 / 12 / 2017	31 / 12 / 2018	31 / 12 / 2019
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	7 649 406	7 649 406	7 230 203	6.612.465	6.612.465
Nombre d'actions émises	7 649 406	7 649 406	7 230 203	6.612.465	6.612.465
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
Résultat global des opérations effectives					
chiffre d'affaires HT	1 000	40 000	490 000	720 000	900 000
Bénéfice avant impôts, amortissement et provisions	(18 052)	34 237	3 484 691		2 084 637
IS	256	(144 505)	(114 085)	(407 509)	(181 846)
Résultat net (bénéfice après impôts, amortissements et provisions)	(18 308)	178 742	3 575 956	2 601 183	2 283 887
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
Résultat des opérations réduit à une seule action					
bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0.00	0.02	0.50		0,34
bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0.00	0,02	0,49	0,39	0,35
Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
Personnel					
Nombre de salariés	0	0	2	4	5
Montant de la masse salariale	0	0	180 000	383 500	423 211
Montant des avantages sociaux (charges sociales)	0	1758	64 726	194 040	221 042

Catherine SEGALINY EIRL
Commissaire aux Comptes
CRC PARIS
17 rue du Colisée
75008 PARIS
SIRET 344 290 903

DUPLA PARS SARL
Société de Commissaire aux Comptes
CRC PARIS
8 rue d'Athènes
75009 PARIS
SIRET 490 713 856

CONVERGENCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

au capital de 6 612 465 euros

7 rue du Bois
92600 ASNIERES
524 958 550 RCS NANTERRE

~~~~~~~~~~~~~~

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## SUR LES COMPTES ANNUELS

~~~~~~~~~~~~~~

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'Assemblée générale de la société «CONVERGENCE »

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « CONVERGENCE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 24/04/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

- ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire arrêté le 24/04/2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes .

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D 441-4 du code de commerce.

- ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de contrôle et de participation, et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris, le 26 Mai 2020

Le commissaire aux comptes

Catherine SEGALINY

Le commissaire aux comptes
DUPLA PARS

Pierre JARROSSAY

CONVERGENCE

7 RUE DU BOIS

92600 ASNIERES SUR SEINE

COMPTES ANNUELS du 01/01/2019 au 31/12/2019

92600 ASNIERES SUR SEINE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	7 649 407		7 649 407	7 649 407		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	7 649 407		7 649 407	7 649 407		
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 368 000		1 368 000	504 000	864 000	171.43
	Autres créances	4 502 515		4 502 515	3 383 233	1 119 282	33.08
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	48		48	48		
	Disponibilités	34 707		34 707		34 707	
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	4 118		4 118	1 237	2 881	232.86
	Total III	5 909 387		5 909 387	3 888 518	2 020 869	51.97
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	13 558 794		13 558 794	11 537 925	2 020 869	17.52

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

POUR VISA
Le Commissaire aux comptes

92600 ASNIERES SUR SEINE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 6 612 465)	6 612 465	6 612 465		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	317 796	187 736	130 060	69.28
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	1 711 974	759 150-	2 471 123	325.51
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 283 887	2 601 183	317 297-	12.20
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	10 926 121	8 642 235	2 283 887	26.43
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	134 000	151 404	17 404-	11.49
	Provisions pour charges				
	Total III	134 000	151 404	17 404-	11.49
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants		68 595	68 595-	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	1 938 126	2 457 458	519 332-	21.13
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 831	21 787	44	0.20
	Dettes fiscales et sociales	538 716	196 446	342 270	174.23
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	2 498 672	2 744 286	245 614-	8.95
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	13 558 794	11 537 925	2 020 869	17.52
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 498 672	2 744 286		

POUR VISA
Le Commissaire aux comptes

Dossier N° CONVER en Euros

92600 ASNIERES SUR SEINE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	900 000		900 000	720 000	180 000	25.0
Chiffre d'affaires NET	900 000		900 000	720 000	180 000	25.0
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			17 404	46 667	29 263-	62.71
Autres produits			9	2	8	383.1
Total des Produits d'exploitation (I)			917 413	766 669	150 744	19.6
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			85 579	62 013	23 565	38.0
Impôts, taxes et versements assimilés			36 495	14 743	21 752	147.5
Salaires et traitements			423 211	383 500	39 711	10.3
Charges sociales			221 042	194 040	27 002	13.9
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			12 011	12 012	1-	0.0
Total des Charges d'exploitation (II)			778 338	666 308	112 030	16.8
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			139 075	100 361	38 714	38.5
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

POUR VISA
Le Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	2 000 000	2 100 000	100 000-	4.76
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	21 927	30 545	8 618-	28.21
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		2	2-	100.00
Total V	2 021 927	2 130 547	108 620-	5.10
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	57 770	37 234	20 536	55.15
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	57 770	37 234	20 536	55.15
2. Résultat financier (V-VI)	1 964 157	2 093 313	129 156-	6.17
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 103 233	2 193 674	90 442-	4.12
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 192		1 192	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	1 192		1 192	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 192-		1 192-	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	181 846-	407 509-	225 663	55.38
Total des produits (I+III+V+VII)	2 939 341	2 897 216	42 124	1.45
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	655 454	296 033	359 421	121.41
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 283 887	2 601 183	317 297-	12.20

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées 2 021 927 2 130 544
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

POUR VISA
Le Commissaire aux comptes

7 RUE DU BOIS

92600 ASNIERES SUR SEINE

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

POUR VISA
Le Commissaire aux comptes

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	x	
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	x	
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	x	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	x	
Etat des amortissements	x	
Etat des provisions	x	
Etat des échéances des créances et des dettes	x	
Composition du capital social	x	
Produits à recevoir	x	
Charges à payer	x	
Charges et produits constatés d'avance	x	
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	x	
Variation des capitaux propres	x	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT		
Ventilation du chiffre d'affaires	x	
Rémunération des dirigeants	x	
Ventilation de l'effectif moyen	x	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	x	
Honoraires des commissaires aux comptes	x	
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Montant des engagements financiers	x	
Informations en matière de crédit bail		NA
Engagement en matière de pensions et retraites	x	
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures		NA
Liste des filiales et participations	x	
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Produits et charges exceptionnels	x	
Transferts de charges		NA
Résultats financiers des cinq derniers exercices	x	

NA = Non Applicable NS = Non significative

POUR VISA
Le Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 13 558 793.97 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 900 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 2 283 886.82 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Du fait de la démission de Monsieur Daniel Marquès de ses différentes fonctions et mandats au sein des sociétés du groupe, celui-ci a quitté le groupe en août 2019. C'est dans ce cadre qu'un conflit est né avec notamment la société Convergence. Celui-ci remet en question les conditions de son départ. La Société, quant à elle, formule des griefs relatifs à la gestion qu'il a exercée pendant ses mandats. Des contentieux sont pendants devant le Tribunal de commerce et devant le conseil des prud'hommes en ce qui concerne la fin de son contrat de travail au sein de CONVERGENCE. A ce stade des procédures, les demandes pécuniaires de Monsieur Daniel Marquès semblent totalement excessives de sorte que la Société n'est pas en mesure d'apprécier de manière suffisamment précise ce risque dans le cadre d'une provision.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes le 24 avril 2020 par le Directoire des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

POUR VISA
Le Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Intégration fiscale

La société Convergence se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés et autres impositions visées le cas échéant par les textes applicables dus par le groupe formé par CONVERGENCE elle-même et les sociétés filiales déclarées aux impôts. Cette option a pris effet à compter du 1er janvier 2016 date d'ouverture du premier exercice d'application de l'option pour l'intégration fiscale.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

POUR VISA
Le Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	7 649 407		
TOTAL	7 649 407		
TOTAL GENERAL	7 649 407		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			7 649 407	7 649 407
TOTAL			7 649 407	7 649 407
TOTAL GENERAL			7 649 407	7 649 407

7.649.406 titres de la société PUISSANCE 5 détenue à 100%
La valeur brute est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires.
Les frais d'acquisitions d'immobilisations financières sont inscrits à l'actif, un amortissement dérogatoire pour une durée de cinq ans est comptabilisé.
Les montants des frais engagés sont les suivant : NEANT
Aucune dépréciation d'immobilisation n'est constatée, tant que la valeur vénale n'est pas inférieure à la valeur nette comptable.

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	151 404		17 404		134 000
TOTAL	151 404		17 404		134 000
TOTAL GENERAL	151 404		17 404		134 000
Dont dotations et reprises d'exploitation			17 404		

POUR VISA
Le Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	1 368 000	1 368 000	
Personnel et comptes rattachés	2 000	2 000	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 200	2 200	
Groupe et associés	4 497 802	4 497 802	
Débiteurs divers	512	512	
Charges constatées d'avance	4 118	4 118	
TOTAL	5 874 632	5 874 632	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	21 831	21 831		
Personnel et comptes rattachés	57 798	57 798		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 165	43 165		
Impôts sur les bénéfices	173 085	173 085		
Taxe sur la valeur ajoutée	239 718	239 718		
Autres impôts taxes et assimilés	24 949	24 949		
Groupe et associés	1 938 126	1 938 126		
TOTAL	2 498 672	2 498 672		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	6 612 465			6 612 465

Produits à recevoir

NEANT

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 204
Dettes fiscales et sociales	8 083
Total	26 287

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 118
Total	4 118

POUR VISA
Le Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	7 649 407		
Créances clients et comptes rattachés	1 368 000		
Autres créances	4 498 314		
Emprunts et dettes financières diverses	1 898 126		

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	6 041 052
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	2 601 183
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	8 642 235
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	8 642 235
Variation en cours d'exercice	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	8 642 235
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS	

POUR VISA
Le Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Convention de prestations de services Filiale	900 000
Total	900 000

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	12 000
Total	12 000

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	4
Total	4

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	57 770	2 021 927
Dont entreprises liées		2 021 927

dont 2.000.000,00 euros dividendes filiale société PUISSANCE 5

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5.004,00 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5.004,00 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

POUR VISA
Le Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		5 489 303
PREFINANCEMENT CICE 2016	1 696 778	
PREFINANCEMENT CICE 2017	2 120 525	
PREFINANCEMENT CICE 2018	1 672 000	
Total (1)		5 489 303

Préfinancements des créances sur le trésor au titre du C.I.C.E
Les avances sont subordonnées aux cessions des créances sur le trésor public au titre du crédit d'impôt compétitivité et emploi (C.I.C.E) et elles sont déterminées à la signature des lignes de crédit sur la base d'un montant prévisionnel.
Le montant acquis du CICE 2016 pour le groupe fiscal s'élève au 31/12/2016 à 1.912.657€
Le montant acquis du CICE 2017 pour le groupe fiscal s'élève au 31-12-2017 à 2.358.059 €
Le montant acquis du CICE 2018 pour le groupe fiscale s'élève au 31-12-2018 à 2.051.803 €

Engagements reçus

NEANT

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite dont le montant s'élève à 1.317,00 euros au 31-12-2019.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

POUR VISA
Le Commissaire aux comptes

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

CONVERGENCE
92600 ASNIERES SUR SEINE

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SARL PUISSANCE 5 SANTE AU TR	7 622	190 415	100.00	1	1			774 825	214 333		
- SAS PUISSANCE 5	324 627	3 554 282	100.00	7 649 406	7 649 406			5 662 876	2 985 895	2 000 000	
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Majorations taxe sur les salaires 2018	1 192	
Total	1 192	

POUR VISA
Le Commissaire aux comptes

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	7 649 406	7 649 406	7 230 203	6 612 465	6 612 465
Nbre des actions ordinaires existantes	7 649 406	7 649 406	7 230 203	6 612 465	6 612 465
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 000	40 000	490 000	720 000	900 000
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	18 052-	34 237	3 484 691	2 147 007	2 084 637
Impôts sur les bénéfices	256	144 505-	114 085-	407 509-	181 846-
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	18 308-	178 742	3 575 956	2 601 183	2 283 887
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.00	0.02	0.50	0.39	0.34
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		0.02	0.49	0.39	0.35
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice			2	3	4
Montant de la masse salariale de l'exercice			180 000	383 500	423 211
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice		1 758	64 726	194 040	221 042

CONVERGENCE
92600 ASNIERES SUR SEINE

POUR VISA
Le Commissaire aux comptes